

Commissions, be considered by the Council at a future session; and accordingly

Invites all Members of the United Nations to communicate to the Secretary-General any views which they may wish to express on this question, for circulation to the members of the Council and to the Committee on Organization of the Economic and Employment Commission, for consideration before the ninth session of the Council.

140 (VII). Report of the Food and Agriculture Organization of the United Nations on progress in the co-ordination of studies of suitable measures to bring about an increase in food production

*Resolution of 27 August 1948
(document E/1054)*

The Economic and Social Council

Notes with satisfaction the progress recorded in the report of the Food and Agriculture Organization with regard to co-ordination of the work of the specialized agencies concerned and of the regional commissions to bring about an increase in food production throughout the world¹;

Further notes the organizational arrangements which have been made in connexion with this work; and

Requests these organs to continue their efforts to that end in the closest co-operation.

141 (VII). United Nations Scientific Conference on the Conservation and Utilization of Resources

*Resolution of 19 August 1948
(document E/1016)*

The Economic and Social Council

Takes notes of the report of the Secretary-General on the preparations being made for the United Nations Scientific Conference on the Conservation and Utilization of Resources²;

Approves the recommendation of the Secretary-General to convene the Conference for fifteen working days in May or June 1949 in the United States of America, the site to be outside the New York City area if the additional costs to the United Nations would not exceed 40,000 dollars, but otherwise at interim headquarters;

Invites the Members of the United Nations and other Governments participating in the regional economic commissions of the United

Sous-Commissions feront l'objet d'un examen du Conseil à une session ultérieure; et en conséquence

Invite tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies à présenter à ce sujet toutes observations utiles au Secrétaire général, qui les communiquera aux membres du Conseil et au Comité d'organisation de la Commission des questions économiques et de l'emploi pour examen avant la neuvième session du Conseil.

140 (VII). Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les progrès réalisés dans la coordination des études sur les mesures propres à augmenter la production des denrées alimentaires

*Résolution du 27 août 1948
(document E/1054)*

Le Conseil économique et social

Prend note avec satisfaction des progrès signalés dans le rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne la coordination des efforts des institutions spécialisées intéressées et de ceux des commissions régionales, en vue d'augmenter la production des denrées alimentaires dans le monde¹;

Prend acte, d'autre part, des dispositions d'organisation auxquelles ces efforts ont donné lieu; et

Invite ces organismes à poursuivre en collaboration étroite leurs efforts dans ce sens.

141 (VII). Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles

*Résolution du 19 août 1948
(document E/1016)*

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs que l'on fait actuellement en vue de la Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles²;

Approuve la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que la Conférence soit convoquée pour une durée de quinze jours ouvrables, en mai ou juin 1949, aux États-Unis d'Amérique, le lieu de réunion devant se trouver en dehors de la région de New-York s'il n'en résulte pas pour les Nations Unies des frais supplémentaires supérieurs à 40.000 dollars, mais au siège provisoire de l'Organisation, dans le cas contraire;

Invite les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et les autres Gouvernements participant aux travaux des commissions écono-

¹ See document E/817.

² See document E/827/Rev. 1.

¹ Voir le document E/817.

² Voir le document E/827/Rev. 1.

Nations to arrange for the attendance at the Conference of individuals selected by them; and

Requests the Secretary-General to invite the specialized agencies and other organizations and individuals to attend the Conference in accordance with his report.

142 (VII). United Nations Conference on Trade and Employment

*Resolution of 11 August 1948
(document E/971)*

The Economic and Social Council

Notes with satisfaction the report by the Secretary-General on the United Nations Conference on Trade and Employment¹.

143 (VII). Report of the Economic Commission for Europe²

*Resolution of 4 August 1948
(document E/964)*

The Economic and Social Council,

Having taken cognizance of the report of the Economic Commission for Europe³,

Approves its terms;

Notes with satisfaction that the Economic Commission for Europe at its third session adopted unanimously a resolution on the setting up of an *ad hoc* Committee on industrial development and foreign trade, which provides for consideration of questions as to the manner in which the Economic Commission for Europe can promote the reconstruction and development of industry and foreign trade of the European countries;

Expresses the hope that this work will lead to an increase of industrial and agricultural production in Europe, particularly in those of the countries concerned in which natural resources and manpower reserves are as yet not fully utilized, and result in an expansion of intra-European trade such as to facilitate increased and better balanced trade with the other continents;

Authorizes the Economic Commission for Europe to set up, within the Commission, such body or bodies as it may consider necessary to initiate and carry out work in the two fields mentioned;

Invites the Economic Commission for Europe:

(a) To approach whenever necessary the various specialized agencies of the United Nations with requests for assistance in achieving such aims as may be formulated in the course of this work;

¹ See document E/807.

² See also resolution 147 (VII).

³ See document E/791.

miques régionales des Nations Unies à prendre des dispositions pour envoyer à la Conférence les représentants qu'ils auront choisis; et

Charge le Secrétaire général d'inviter, suivant les termes de son rapport, les institutions spécialisées d'autres organisations et des personnes privées à assister à la Conférence.

142 (VII). Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi

*Résolution du 11 août 1948
(document E/971)*

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et l'Emploi¹.

143 (VII). Rapport de la Commission économique pour l'Europe²

*Résolution du 4 août 1948
(document E/964)*

Le Conseil économique et social,

Ayant pris connaissance du rapport de la Commission économique pour l'Europe³,

En approuve les termes;

Note avec satisfaction que la Commission économique pour l'Europe a adopté à l'unanimité, lors de sa troisième session, une décision relative à la création d'un Comité spécial pour le développement industriel et le commerce extérieur, qui prévoit l'étude des moyens par lesquels la Commission économique pour l'Europe peut favoriser le relèvement et le développement de l'industrie et du commerce extérieur des pays d'Europe;

Exprime l'espoir que ces travaux conduiront à une augmentation de la production industrielle et agricole en Europe et notamment dans ceux des pays envisagés où les ressources naturelles ainsi que les réserves de la main-d'œuvre ne sont pas encore pleinement utilisées, et auront pour résultat un développement du commerce intra-européen permettant un commerce accru et mieux équilibré avec les autres continents;

Autorise la Commission économique pour l'Europe à créer, au sein de la Commission, le ou les organismes qu'elle estimerait nécessaires pour entreprendre et poursuivre ses travaux dans les deux domaines mentionnés;

Invite la Commission économique pour l'Europe:

a) A approcher les différentes institutions spécialisées des Nations Unies, chaque fois que ce sera nécessaire, en vue de rechercher une aide à la réalisation des objectifs qui pourraient être formulés au cours de ces travaux;

¹ Voir le document E/807.

² Voir aussi la résolution 147 (VII).

³ Voir le document E/791.